

Conditions générales – Jorat Networking

Description

Le Jorat Networking a pour but de favoriser les échanges, l'entraide et la création de synergies entre les membres et les visiteurs à travers différents événements.

Le Jorat Networking est ouvert à tous les profils souhaitant développer leur réseau.

Les membres sont invités à participer activement aux différentes activités organisées par le Jorat Networking. Toutefois, aucune obligation de présence n'est exigée.

Validation de l'inscription

L'inscription est confirmée dès que les 2 conditions suivantes sont remplies :

- Validation par Tanguy Ecoffey (ou un membre de la team)
- Paiement effectué

La validation de l'inscription donne droit à l'accès aux prestations précédemment citées dans les « avantages membres »

Conditions financières

La cotisation annuelle est de 200.-/an. L'année commence le jour de réception du paiement par le membre, il n'est pas possible de résilier en cours d'année.

Résiliation

L'adhésion au Jorat Networking est conclue pour une durée d'un an et se renouvelle tacitement d'année en année.

Les parties peuvent résilier l'abonnement au moins 30 jours à l'avance pour la fin de l'année d'abonnement.

Nous nous réservons le droit de modifier les présentes conditions générales. Les conditions applicables sont celles actuellement en vigueur.

For juridique et droit applicable

Le Jorat Networking est un projet lancé par le Jorat Coworking.

Les rapports entre le client et Jorat Coworking sont exclusivement régis par le droit suisse. Le for de référence est celui du siège du Jorat Coworking.

Conditions générales du contrat de service faites à Servion le 10.05.2020 (v1.0).